

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 Avril 2024**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2024/04/10**

Date de la convocation	27/03/2024
	<b>Exprimés : 21</b>
Présents : 18	Pour : 21
Absents : 05	Contre : 0
	Ne participe pas au vote : 01
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

**Objet** : : Demande de subvention -Hors Programme – FAIC 2024

Travaux d'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des rues du Ballast et des Amandiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan souhaite réaliser l'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des ~~rues du Ballast et des Amandiers.~~

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20240403-2024-04-10-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Il précise que grâce à l'accompagnement d'Hérault Ingénierie, la consultation relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux vient d'être lancée.

Il présente l'opération estimée à 525 691.50€ H.T. (travaux et honoraires) qui consistera en la réhabilitation des deux rues du Ballast (350 ml) et rue des Amandiers (100 ml). Ces travaux comprendront la réfection complète des chaussées, la création de cheminement doux, la mise en place des dispositifs géométriques et du stationnement afin de couper la vitesse.

Au regard de la configuration actuelle des rues, la mise en discrétion des réseaux aériens est à prévoir (enfouissement), Hérault Energies restera maître d'ouvrage sur cet aspect. Le réseau d'assainissement sera quant à lui repris par « Interc'eau » qui restera maître d'ouvrage sur cet aspect.

Le but de ces aménagements est de sécuriser ces voies en apaisant la vitesse des véhicules et en protégeant les usagers...

Il insiste sur la nécessité de réaliser ce programme de travaux et indique qu'il est susceptible d'être financé par le Hors Programme 2024 auprès du département de l'Hérault sur la voirie ou le patrimoine de la commune – FAIC 2024.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre du FAIC 2024 – Hors programme voirie ou patrimoine de la commune - pour l'opération susvisée et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 élue ne participe pas  
au vote car concernée par les travaux,

- ADOPTE le programme de travaux d'aménagement de la voirie et du réseau pluvial des rues du Ballast et des Amandiers et son plan de financement pour un coût hors taxes de 525 691.50€ H.T.,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2024 une subvention la plus élevée possible sur la voirie.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire  
Claude VALERO

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20240403-2024-04-10-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024